

# Commune de SONDERNACH

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Sondernach de la séance du 31 mars 2022

Sous la présidence de M BESSEY Thierry, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Présents : M HAUDY Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme CARCO Stéphanie, 3<sup>ème</sup> adjointe, M MATTER Michel, 2<sup>ème</sup> adjoint, M BUHL Nicolas, M COULON Serge, M DEYBACH Pierre, Mme FISCHER Anne, Mme GUILLARD Nathalie, M LEISSER Frédéric, M PFINGSTAG Philippe, M SCHREIBER Yannick

Absents excusés et non représentés : Mme HADJIMANOLIS Claire

Absents non excusés : M FRIEDERICH André - Mme MARCHAL Emmanuelle

Ont donné procurations :

Secrétaire de séance : Mme Pascale BESSEY, secrétaire de mairie

### ORDRE DU JOUR :

- 1/ **PV** : approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 février 2022
- 2/ **CA** : approbation du compte administratif service de l'eau et de l'assainissement 2021
- 3/ **CA** : approbation du compte administratif budget général 2021
- 4/ **BP** : affectation des résultats de l'exercice 2021 aux budgets primitifs 2022
- 5/ **BP** : subvention d'équilibre au budget service de l'eau et de l'assainissement 2022
- 6/ **BP** : vote du budget primitif service de l'eau et de l'assainissement 2022
- 7/ **Imposition** : Fixation des taux 2022 des 2 taxes directes locales
- 8/ **BP** : vote du budget primitif budget général 2022
- 9/ **Divers**

---

### **POINT 1 -** PV : approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2022, sans observation.

### **POINT 2 -** C.A. : Approbation du compte administratif service de l'eau et de l'assainissement 2021

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de HAUDY Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif service de l'eau de l'exercice 2021 dressé par M BESSEY Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 / **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	107 980.11	93 792.56	-14 187.55
	Section d'investissement	35 029.09	48 744.03	13 714.94
REPORTS 2020	Section d'exploitation		15 478.67	
	Section d'investissement		87 718.86	
<b>TOTAL 2021</b>		<b>143 009.20</b>	<b>245 731.12</b>	<b>102 724.92</b>
RESTES A REALISER 2021	Section d'investissement	11 000.00	0.00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	107 980.11	109 271.23	1 291.12
	Section d'investissement	46 029.09	136 462.89	90 433.80
	<b>TOTAL</b>	<b>154 009.20</b>	<b>245 734.12</b>	<b>91 724.92</b>

2 / **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ; **Vote et arrête, à l'unanimité**, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**POINT 3- CA : Approbation du compte administratif budget général 2021**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de M HAUDY Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif général de l'exercice 2021 dressé par M BESSEY Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	522 239.13	550 569.85	28 330.72
	Section d'investissement	101 335.65	679 831.13	578 495.48
REPORTS 2020	Section de fonctionnement		45 710.31	
	Section d'investissement		130 378.54	
<b>TOTAL 2021</b>		<b>623 574.78</b>	<b>1 406 489.83</b>	<b>782 915.05</b>
RESTES A REALISER 2021	Section d'investissement	652 338.00	0.00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	522 239.13	0.00	45 710.31
	Section d'investissement	753 673.65	0.00	76 658.54
	<b>TOTAL</b>	<b>1 275 912.78</b>	<b>1 406 489.83</b>	<b>130 577.05</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ; **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**POINT 4 - BP : Affectation des résultats de l'exercice 2021 aux budgets primitifs 2022**

**4-1 / BP : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget service de l'eau et de l'assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Service de l'Eau et de l'Assainissement 2021 le 31 mars 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 291.12 €. Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	MONTANTS
<b>Pour mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté	15 478.67
<b>RESULTAT de l'exercice 2021</b>	
Excédent	-14 187.55
<b>Résultat à affecter</b>	1 291.12
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001	101 433.80
A l'exécution des restes à réaliser	
Solde des restes à réaliser d'investissement	-11 000.00
<b>Besoin de financement</b>	0.00
<b>Affectation</b>	
En réserves R 1068 en investissement	0.00
Report d'exploitation R 002	<b>1 291.12</b>

**4-2/ BP : Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget général**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Budget Général 2021 le 31 mars 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 74 041.03 €. Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	MONTANTS
<b>Pour mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté	45 710.31
<b>RESULTAT de l'exercice 2021</b>	
Excédent	28 330.72
<b>Résultat à affecter</b>	74 041.03
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	708 874.02
A l'exécution des restes à réaliser	

Solde des restes à réaliser d'investissement	-652 338.00
<b>Besoin de financement</b>	0.00
<b>Affectation</b>	
En réserves R 1068 en investissement	0.00
Report d'exploitation R 002	<b>74 041.03</b>

**POINT 5 - BP : subvention d'équilibre au budget service de l'eau et de l'assainissement**

**Le Conseil Municipal**, après examen du budget primitif 2022, service de l'eau et de l'assainissement, vu les importants amortissements des travaux réalisés sur les sources, les réservoirs et l'assainissement, **décide** à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre à ce service, à prélever du budget général 2022 comme suit : 15 000.00 € en section d'exploitation.

**POINT 6- BP : Vote du budget primitif service de l'eau et de l'assainissement 2022**

M le Maire soumet à l'examen du Conseil le projet du budget primitif, service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2021, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions. **Le Conseil Municipal**, après avoir discuté le budget chapitre par chapitre et article par article, **arrête** à l'unanimité pour l'exercice 2022 : les recettes d'investissement à la somme de 147 211.00 € et les dépenses d'investissement à la somme de 56 393.00 €, les dépenses et les recettes d'exploitation à la somme de 110 537.00 €.

**POINT 7 - Imposition : Fixation des taux 2022 des 2 taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, pour l'exercice 2022 les taux suivants :

Taxe foncière propriétés bâties : 20.20 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 32.00 %

Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale :

Produit attendu 156 422 € + autres taxes 15 055 € + allocations compensatrices 8 870 € - contribution coefficient correcteur 46 851 € = 133 496.00 €

**POINT 8- BP : Vote du budget primitif général 2022**

Avant examen du budget primitif, le conseil municipal prend acte des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT. M le Maire soumet à l'examen du Conseil le projet du budget primitif de l'exercice 2022, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions. **Le Conseil Municipal**, après avoir discuté le budget chapitre par chapitre et article par article, **arrête** à l'unanimité pour l'exercice 2022 : les recettes et les dépenses d'investissement à la somme de 819 030.00 € ; les dépenses et les recettes de fonctionnement à la somme de 744 804.00 €.

**POINT 9- Divers**

**9-1 Concession de source : renouvellement d'une concession de source lieu-dit Schnepfenried, parcelle 40 de la forêt communale**

M le Maire informe l'assemblée que M Hubert PFINGSTAG, domicilié 2 rue du Dôme 68140 MUNSTER, propriétaire de l'immeuble cadastrée section 57 n° 6 lieu-dit Schnepfenried, souhaite le renouvellement de la concession de source, lieu-dit Schnepfenried, section 57 n° 17, parcelle 40 de la forêt communale, et accordée précédemment par acte administratif du 14 janvier 2013. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **donne** son avis favorable au renouvellement sollicité, **fixe** les conditions suivantes : origine : 1<sup>er</sup> novembre 2021, durée : 9 ans renouvelable, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, redevance : 196 € payable chaque année et d'avance, avec une révision triennale indexée sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau facturé dans la commune (2.95 € pour 2021) ; **charge** M le Maire de signer la concession à intervenir.

**9-2 Concession de terrain : renouvellement d'une concession de terrain lieu-dit Schnepfenried**

M le Maire informe l'assemblée que M Hubert PFINGSTAG, domicilié 2 rue du Dôme 68140 MUNSTER, sollicite le renouvellement de la concession de terrain à usage de parking d'environ 300 m<sup>2</sup>, au lieu-dit Schnepfenried, parcelle 40 de la forêt communale, accordée par acte administratif du 14 janvier 2013. **Le Conseil Municipal donne** à l'unanimité son avis favorable pour renouveler la concession suivante, section 57 n° 17 pour une superficie de 300 m<sup>2</sup>, aux conditions suivantes : Origine : 1<sup>er</sup> août 2021, Durée : 9 ans renouvelables, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, Redevance : 40.00 € par an, payable d'avance ; **charge** M le Maire de signer la concession correspondante.

**9-3 Forêt : acquisition de parcelles de forêt, lieux-dits Herzbach et Ober Laengenbach**

M le Maire rappelle sa délibération du 23 septembre 2021, avis favorable à l'acquisition de parcelles de forêt. Il informe l'assemblée que les parcelles de prés, section 44, ne sont plus concernées par l'achat, étant vendues directement à l'exploitant agricole concerné.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, **donne** son avis favorable pour procéder à l'acquisition des parcelles comme suit, dont la valeur des bois a été estimée par un professionnel de la filière :

Propriétaire : M Jean Martin MEYER 34 route de la Schlucht 68140 MUNSTER

Parcelles :

lieu-dit Herzbach section 40 n° 57-63-64	1 h 42 a 28 ca	valeur terrain	2 849.30
		+ valeur bois	22 000.00
lieu-dit Ober-Laengenbach section 44 n° 85	50 a 42 ca	valeur terrain	<u>1 004.20</u>
	valeur acquisition totale		25 853.50

**Charge** M le Maire de signer tout acte à intervenir, les frais notariés étant à la charge de la commune. Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2022.

**9-4 Personnel : convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires**

L'employeur privé ou public d'un sapeur-pompier volontaire peut conclure avec le service d'incendie et de secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires (article L723-11 du code de la sécurité intérieure).

M le Maire informe l'assemblée que M Nicolas KEMPF, agent technique stagiaire nouvellement embauché depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, est sapeur-pompier volontaire et qu'il serait donc souhaitable que la commune puisse le mettre, à certains moments de la journée, à disposition du service d'incendie et de secours. Des indemnités horaires pour le temps passé en opération pendant les heures de travail seront alors versées à l'employeur.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, **donne** son avis favorable pour établir une convention de disponibilité des sapeurs-pompiers avec le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ; **charge** M le Maire de signer tout acte à intervenir.

**La séance a été levée à 21 h 45**

**Tableau des signatures pour l'approbation du**  
**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la commune de Sondernach de la séance du 31 mars 2021**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ **PV** : approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 février 2022
- 2/ **CA** : approbation du compte administratif service de l'eau et de l'assainissement 2021
- 3/ **CA** : approbation du compte administratif budget général 2021
- 4/ **BP** : affectation des résultats de l'exercice 2021 aux budgets primitifs 2022
- 5/ **BP** : subvention d'équilibre au budget service de l'eau et de l'assainissement 2022
- 6/ **BP** : vote du budget primitif service de l'eau et de l'assainissement 2022
- 7/ **Imposition** : Fixation des taux 2022 des 2 taxes directes locales
- 8/ **BP** : vote du budget primitif budget général 2022
- 9/ **Divers**

**Signatures au registre**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
BESSEY Thierry	Maire		
HAUDY Daniel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MATTER Michel	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
CARCO Stéphanie	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
BUHL Nicolas	Conseiller municipal		
COULON Serge	Conseiller municipal		
DEYBACH Pierre	Conseiller municipal		
FISCHER Anne	Conseillère municipale		
FRIEDERICH André	Conseiller municipal	Absent non représenté	
GUILLARD Nathalie	Conseillère municipale		
HADJIMANOLIS Claire	Conseillère municipale	Absente non représentée	
LEISSER Frédéric	Conseiller municipal		
MARCHAL Emmanuelle	Conseillère Municipale	Absente non représentée	
PFINGSTAG Philippe	Conseiller municipal		
SCHREIBER Yannick	Conseiller municipal		